ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS
(Arrêté du 4 juillet 2007)

Je soussigné :

Nom (de la personne immatriculée) : M. ABBOU,

Prénom : Farid,

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du Code de Commerce, avoir informé ma conjointe :

Nom : ZEGHOU,

Prénom : Nadia,

avec laquelle je me suis marié

- sans contrat de mariage (1)
- ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux,

sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Paris,
Le 31/01/2024,
(Signature de la personne immatriculée)

Signé électroniquement le 02/02/2024 par
Farid ABBOU

Signed with universign



(1) la mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable